

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 novembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc ROUVIER, 1^{er} Adjoint**.

Présents : L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - S. MARTI - W. BIGNON

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par G. REQUENA - JD. POUSSIER par L. GASC - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. AZAIS par C. PROUTEAU

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : Y. MICHEL - M. IBARS - JF. MARY - D. CUPOLI - S. JEAN - L. DELAITE - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

22. Exonération des redevances d'occupation du domaine public et redevances domaniales

Au vu de la crise sanitaire, il est proposé l'exonération de la redevance du domaine public pour les commerçants sédentaires et non sédentaires de la commune pour les budgets principaux et annexes de la commune.

Cette exonération donnera lieu à l'édiction d'un arrêté municipal reprenant les commerçants concernés.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'exonération de la redevance du domaine public pour les commerçants de la commune suivant les modalités indiquées ci-dessus.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ces exonérations.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE.

Accepte l'exonération de la redevance du domaine public pour les commerçants de la commune suivant les modalités indiquées ci-dessus.

Autorise M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ces exonérations.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

